



MINISTRE DU PLAN ET SUIVI DE LA
MISE EN OEUVRE DE LA REVOLUTION
DE LA MODERNITE
COURRIER RECU
Par..... 03 OCT 2014
Date.....
N° d'Enreg..... 6466
Signature: m

PROCES – VERBAL

DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU 15 AOUT 2014

Lieu : Salle Virunga, Hôtel Memling

I. **PRESIDENCE** : S.E Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan et Président du C.E

II. QUORUM :

Membres du Comité Exécutif présents :

1. S.E Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan et Président du C.E
2. S.E. Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'ECNT, 2^{ème} V/Président
3. S.E. ABAYUWE LSKA, Vice-Ministre du Budget
4. S.E. Roger SHULUNGU, Vice-Ministre des Finances
5. M .Bin NASSOR KASSONGO., délégué de la Chambre des Mines
6. Mme VAN de VEN, déléguée des entreprises forestières
7. M. Jacques BAKULU, délégué de la Société Civile
8. M Joseph BOBIA, délégué de la Société Civile

Membres ayant donné mandat aux paires

9. M. Albert KABUYA à Jacques BAKULU
10. M. Simon TUMAWAKU à Bin Nassor KASSONGO

Membres du Comité Exécutif en mission

11. S.E. Martin KABWELULU, Ministre des Mines, V/Président du C.E
12. S.E. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
13. M. John BUPILA, DIRCABA du Premier Ministre
14. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M
15. Mme. Yvonne MBALA, déléguée des Entreprises pétrolières
16. M. Firmin Koto, délégué de la Présidence de la République

Membres absents

17. M. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile
18. M. IBOND RUPAS, délégué de la Société Civile

Points focaux présents

1. Honorable KONGO BUDINA, point focal Sénat
2. Désiré BALAZIRE, Conseiller Principal 1^{er} Ministre



Invités

1. Victor BATUBENGA, Inspecteur général des Finances, Chef des Services
2. Dieudonné LOKADI MOGA, DG DGI
3. Pascal KASEREKA, DGA DGRAD
4. Barbara RIPPEL, GIZ
5. Sandrine COETS, Union Européenne
6. Jare Baxter, Union Européenne
7. Jean Claude MALONGO, Union Européenne
8. Jacque NKUTE

Conformément au Règlement d'Ordre, le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

Observation

Les membres ont été informés que l'Administrateur Délégué de la GECAMINES avait désigné M. Robert MUNGANGA pour le représenter au Comité Exécutif en remplacement de Cyrille KOMANDA et le Comité Exécutif a pris acte de cette désignation.

IV. DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTE

1. Adoption du PV du 6 août 2014
2. Adoption du Rapport de la mise à jour du cadrage ITIE-RDC 2012

V. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

1^{er} Point de l'Ordre du jour : **ADOPTION DU PV DU 6 AOÛT 2014**

Le PV du 06 août 2014 a été adopté à l'unanimité.

2^{ème} point de l'Ordre du Jour : **ADOPTION DU RAPPORT DE LA MISE A JOUR DU CADRAGE ITIE-RDC2012**

i).Exposé

Le projet de rapport de mise à jour avait été présenté au Comité exécutif le 6 août 2014 et ce dernier s'est déclaré satisfait de la qualité de ce projet de rapport. Cependant, Sept (07) jours calendaires avaient été accordés aux composantes Entreprises et Société Civile qui en avaient fait la demande pour relecture et transmission au Secrétariat Technique des éventuelles améliorations à intégrer dans le rapport final qui devait être présenté au Comité Exécutif le 15/08/2014 pour adoption.

Il est relevé que la composante Entreprises n'a suggéré aucune amélioration au cadrage tel que mis à jour par le Secrétariat Technique, en d'autres termes le projet du rapport de la mise à jour du cadrage 2012 a été accepté comme tel par les Entreprises.

Quant à la composante Société Civile, le Comité Exécutif a noté que la Plateforme des Organisations pour la Promotion et la défense des Droits Economiques, Sociaux et Culturels en RDC DESC/RDC en sigle et la Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier POM en sigle, toutes deux basées au Katanga, ont transmis chacune, dans le délai, un texte de leur appréciation du projet de rapport de la mise à jour du cadrage ITIE-RDC2012.



Etant donné que le CE avait décidé, lors de sa précédente réunion, que l'on ne se référerait pas à un quelconque travail similaire tendant à présenter une autre étude de cadrage en dehors du projet de rapport de la mise à jour du cadrage ITIE-RDC 2012 élaboré par le ST, il n'a pas été fait mention du mémo de POM. Pour ce qui est du texte de DESC tel que présenté, celui-ci comportait dans son ensemble des propositions d'améliorations au projet du rapport soumis par le CE. Par contre, seuls les « commentaires de POM » ont été pris en compte puisqu'il s'agissait de leurs observations après lecture du projet de rapport du ST.

Après analyse de ces deux textes, les remarques suivantes ont été portées devant le CE pour débat:

Texte de DESC/RDC

En résumé, le texte indique qu'un certain nombre d'entreprises minières n'étaient plus opérationnelles ou se trouvaient sous le seuil de matérialité et par conséquent devaient être extraites du périmètre proposé. Ainsi, DESC a demandé que les paiements de ces entreprises à extraire du périmètre 2012, fassent l'objet d'une déclaration unilatérale de l'Etat.

A ce sujet, le ST a expliqué que tant que des preuves légales n'étaient pas encore obtenues pour montrer que ces entreprises avaient arrêté leurs activités, mieux valait les maintenir du fait que l'Etat a reconnu avoir reçu leurs paiements en 2012 pour ainsi éviter que le périmètre soit jugé de non exhaustif.

De même, il est rappelé que depuis le Rapport ITIE-RDC 2010, le CE avait décidé que le seuil de matérialité ne soit pas le seul critère d'insertion des entreprises dans le périmètre. C'est ainsi que toutes les entreprises publiques ainsi que les JV font toujours partie des périmètres sans tenir compte du niveau de la matérialité de leurs paiements. Il est de même des entreprises ayant déjà fait partie d'un périmètre précédent.

Texte de POM

Les commentaires reçus de POM ont porté de manière générale sur le style du projet de rapport de la mise à jour du cadrage et sur les questions de compréhension. Partant, aucune amélioration substantielle n'a été remarquée dans ces commentaires.

Du débat autour des textes de DESC et de POM.

Sur base des précisions fournies sur les deux textes cités ci-dessus, le Président du CE a souhaité accordé premièrement la parole à la composante Société Civile pour obtenir d'emblée leur appréciation.

Tour à tour, les deux membres présents ont pris parole.

- Le premier à réagir a constaté que POM n'avait apporté aucun élément nouveau susceptible d'améliorer le projet de rapport soumis au CE. Il a également constaté que POM s'était posée des questions sur le secteur pétrolier, questions auxquelles des réponses appropriées avaient déjà été données lors de la séance du 6 août 2014.
- Le second à réagir, quant à lui, a proposé au CE de suspendre les travaux pour attendre que deux autres membres de la Société Civile, délégués au CE, qu'il aurait contactés au téléphone et qui seraient descendus à l'aéroport de N'Djili, arrivent dans la salle pour le débat.

3



Cette proposition a été rejetée à l'unanimité. Les membres ont argué qu'aucun pair du CE n'était immanquable. Aussi, accéder à ce genre d'ouverture, conduirait à des fâcheux précédents.

Après les deux interventions de la Société Civile, le Président du CE a demandé à toutes les parties dans la salle, invités compris, d'intervenir sur les améliorations à apporter au projet de rapport sous examen.

- Un membre de la composante Entreprises a déploré l'absence du délégué de POM au CE car il aurait souhaité que des explications lui soient fournies en rapport avec leurs commentaires. Il a proposé que le CE passe en revue les observations de la POM et voit dans quelle mesure l'on pouvait intégrer leurs observations dans le Projet de rapport.
- Un Point Focal du Parlement a fait une mise au point sur clivage au sein de la Composante SC du CE pour indiquer qu'aucun membre n'était indispensable. Il a fait constater que les délégués de la Société Civile au CE ne parlaient pas souvent d'une même voix à l'instar des autres composantes. Il a vivement recommandé plus d'entente au sein de cette composante.
- Un membre de la composante Gouvernement qui a lu les « Commentaires de POM » a fait remarquer que leurs observations ne contenaient pas d'éléments susceptibles de modifier fondamentalement le Périmètre et le Cadre Référentiel et dans ce contexte il a proposé l'adoption du Projet de Rapport de la mise à jour du Cadrage ITIE-RDC 2012 qui sera certainement revisité par l'Administrateur Indépendant comme cela est repris dans les TDRs du Conciliateur qui pourrait échanger à ce sujet avec les parties prenantes s'il le juge nécessaire.

ii). Délibération

1. Soumis au vote, sous réserves d'éventuelles améliorations qu'apporterait l'Administrateur Indépendant après des échanges avec les différentes parties prenantes, le Rapport de la mise à jour du Cadrage ITIE –RDC 2012 et ses annexes sont adoptés à 10 « voix pour » et 1 « abstention ». Le Rapport de Cadrage ITIE'RDC 2012 adopté sera remis à l'Administrateur Indépendant et publié sur le site www.itierdc.com

Périmètre des entreprises 2012

A. SECTEUR DES HYDROCARBURES (25 Entreprises)

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| 1. COHYDRO | 14. MIOC |
| 2. CAPRIKAT CONGO | 15. NESSERGY |
| 3. CHEVRON ODS | 16. OIL OF DR CONGO |
| 4. DIVINE INSPIRATION GROUP | 17. PERENCOREP |
| 5. ENERGULF | 18. SEMLIKI |
| 6. ENI RD CONGO | 19. SOCO DRC |
| 7. FOXWHELP CONGO | 20. SOCOREP |
| 8. GLENCORE | 21. SOLICO |
| 9. IBOS | 22. SOREPLICO |
| 10. INPEX | 23. SURESTREAM |
| 11. JAPECO | 24. TEIKOKU OIL |
| 12. KINREX | 25. TOTAL |
| 13. LIREX | |






B. SECTEUR MINIER (92 Entreprises)

Entreprises du Portefeuille de l'Etat (EPE)

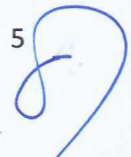
1. GECAMINES
2. LA COMMINIÈRE
3. MIBA (LA MINIERE DE BAKWANGA)
4. SAKIMA
5. SCIM (SOCIETE CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT)
6. SCMK – Mn
7. SIMCO (SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO)
8. SODIMICO
9. SOKIMO

Entreprises privées en production Titulaires des droits miniers

10. ANVIL MINING CONGO
11. ANVIL MINING COMPANY OF KATANGA (AMCK)
12. BAZANO
13. BOSS MINING SPRL
14. CHEMICAL OF AFRICA SPRL
15. COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA SPRL
16. CONGO DONG FANG MINERALS
17. CONGO LOYAL WILL MINING (CLWM)
18. GTL
19. KAMOTO COPPER COMPANY
20. MUTANDA MINING
21. RUASHI MINING
22. RUBAMIN
23. SHITURU MINING CORPORATION
24. SMKK
25. SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI (SEK)
26. SOCIETE MINIERE DU KATANGA (SOMIKA)
27. TENKE FUNGURUME MINING (TFM)
28. TWANGIZA MINING

Entités de traitement classées comme Entreprises en production

29. BOLFAST
30. CONGO INTERNATIONAL MINING CORPORATION
31. CONGO JINJUN CHENG MINING COMPANY
32. EXPLOITATION ARTISANALE DU CONGO (EXACO)
33. FEZA MINING
34. GOLDEN AFRICA RESSOURCES
35. HUACHIN MINING SPRL
36. HUACHIN METAL LEACH SPRL
37. JMT
38. METALS MINES
39. SOCIETE MATTADOR SPRL
40. STL
41. VOLCANO

 5 



Entreprises en exploration

42. AFRICAN MINERALS (BARBADOS)
43. ASHANTI GOLDFIELDS KILO SARL
44. COMPAGNIE MINIERE DE DILALA
45. COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA (COMILU)
46. CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT (COMIDE)
47. ENTREPRISE GENERALE MALTA FOREST (EGMF)
48. FRONTIER
49. KANSUKI MINING SPRL (KANSUKI)
50. KIBALI GOLD MINES
51. KINSEDA COPPER COMPANY (KICC – EX – MMK)
52. KIPUSHI CORPORATION (KICO)
53. LA MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA (MKM)
54. LA MINIERE DE KASOMBO (MIKAS)
55. LONG FEI MINING
56. MWANA AFRICA CONGO GOLD (MIZAKO)
57. ORAMA
58. PHELPS DODGE CONGO
59. SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES)
60. SOCIETE MINIERE DEZIWA ECAILLE (SOMIDEC)
61. SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI
62. SOCIETE MINIERE DE MOKU – BEVERENDI (SMB)
63. SODIFOR

Entreprises en JV avec les EPE

64. ALSESY TRADING Sprl
65. BON GENIE K.MINING
66. COMAGNIE MUSONOI (COMMUS)
67. COMPAGNIE MINIERE DE TONDO (CMT)
68. COMPAGNIE MINIERE KAMBOVE (COMIKA)
69. GIRO GOLD
70. KAMITUGA MINING
71. KASANTO LUPOTO MINES (KALUMINES)
72. KIMIN / KISANFU MINING
73. LUGUSHWA MINING
74. MANONO MINERALS
75. MINES D'OR DE KISENGE SPRL- MDDK(CLUFF MINING)
76. NAMOYA MINING SARL
77. SECAKAT
78. SEGMAI
79. SICOMINES
80. SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL
81. SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE CHABARA SPRL
82. SODIMIKA (KIMPE MABAYA)
83. SOMIMI
84. WANGA MINING (SOC. MINERAL INVEST INTERNATIONAL)



Entreprises ayant participé aux rapports ITIE précédents

85. COMPAGNIE MINIERE SAKANIA (COMISA)
86. COTA MINING
87. KGL – SOMITURI (SOCIETE MINIERE DE L'ITURI)
88. LONCOR RESOURCES CONGO SPRL
89. MAGMA MINERALS
90. METALKOL
91. MINING MINERAL RESOURCES (MMR)
92. SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DU HAUT – KATANGA

Cadre Référentiel des flux ITIE –RDC 2012 retenus :

A. SECTEUR DES HYDROCARBURES

Flux encadrés par la DGI

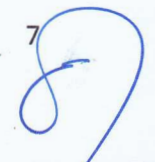
1. Avis de mise en recouvrement (AMR A et B)
2. Impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés
3. Impôt mobilier
4. Impôt sur les bénéfices et les profits (IBP), (ou Impôt spécial forfaitaire :ISF)
5. Impôt professionnel sur les rémunérations (IPR)
6. Impôt sur le Chiffre d'affaires à l'intérieur (ICA)
7. Précompte BIC sur les prestations de services et sur travaux immobiliers

Flux encadrés par la DGRAD

8. Bonus de découverte commerciale
9. Bonus de permis d'exploitation
10. Bonus de production des dix millionième barils
11. Bonus de renouvellement de la concession
12. Bonus de renouvellement du permis d'exploration
13. Bonus de signature initiale
14. Bonus de signature ou de production
15. Bonus permis d'exploration
16. Dividendes versés à l'Etat
17. Marge distribuable (Profit-Oil Puissance Publique)
18. Participation (Profit-Oil Etat Associé)
19. Pénalités et Amendes transactionnelles
20. Redevance superficielle / Droit superficielle
21. Royalties
22. Taxe de statistique
23. Autres frais liés au paiement des bonus
24. Taxe sur les plus-values de cessions totales de l'intérêt de participation
25. Agrément des dépôts des explosifs
26. Autres flux significatifs.

Flux encadrés par le MINISTERE DES HYDROCARBURES

27. Amendes pour non-exécution de programme
28. Renouvellement du permis d'exploitation
29. Banque des données



30. Contribution aux droits payables à l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA)
31. Participation à l'effort de reconstruction nationale
32. Contribution à l'effort pour l'exploration de la Cuvette Centrale
33. Frais de formation des cadres Congolais

Flux Encadrés par le MINISTERE DE L'ECNT

34. Suivi de l'exécution du PAR, PGE et Audit Environnemental

Flux encadrés par la COHYDRO

35. Frais de formation des cadres Congolais
36. Cession d'actifs
37. Dividendes reçus de LIREX
38. Contribution à l'effort pour l'exploration de la Cuvette Centrale

AUTRES BENEFICIAIRES (PRIVES & COLLECTIVITES LOCALES)

39. Interventions Sociales

B. SECTEUR MINIER

Flux encadrés par la DGDA

- 1) Droits d'entrée
 - Droits de Douane à l'importation
 - Impôt sur le chiffre d'Affaire à l'importation
 - Taxe sur la Valeur Ajoutée
 - Redevance Informatique (RIN)
 - Vente Des Imprimés (VIN).
 - 2) Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation
 - Redevance Informatique (RIN)
 - Vente des imprimés (VIM)
 - 3) Droits de consommation à l'importation
 - 4) Redevance Administrative
 - 5) Pénalités et amendes transactionnelles pour le Trésor
 - 6) Pénalités et amendes transactionnelles pour la DGDA.
- Redevance rémunératoire pour la douane* (Voir rapport complémentaire. Cette redevance avait été supprimée en 2008 suite à la crise financière).

Flux encadrés par la DGI

- 7) Avis de mise en recouvrement A (AMR A)
- 8) Avis de mise en recouvrement B (AMR B)
- 9) Impôt mobilier
- 10) Impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur (ICAI)
- 11) Impôt sur les bénéfices et les profits (IBP)
- 12) Impôt sur les rémunérations (IER + IPR)



- 13) Précompte BIC
- 14) Avances versées à valoir sur divers impôts
- 15) Taxe sur la Valeur Ajoutée

Flux encadrés par la DGRAD

- 16) Autorisation d'exportation des matières minérales à l'état brut
- 17) Dividendes versés à l'Etat
- 18) Droits superficiaires annuels par carré
- 19) Redevance minière
- 20) Royalties versées à l'Etat
- 21) Pénalités revenant au Trésor
- 22) Pénalités revenant à la DGRAD
- 23) Pas – de – porte versés à l'Etat

Les paiements versés aux Entreprises Publiques

- 24) Cessions d'actifs ou parts sociales
- 25) Dividendes versés aux entreprises étatiques
- 26) Loyers d'amodiation et/ou rentes mensuelles aux entreprises étatiques
- 27) Pas – de – porte versés aux entreprises étatiques
- 28) Royalties versées aux entreprises étatiques
- 29) Frais d'option
- 30) Frais de renonciation au droit de préemption

Paiements infranationaux versés à la DRKAT

- 31) Impôt sur la superficie des concessions minières et d'hydrocarbures
- 32) Taxe provinciale voirie et drainage + prépaiements contractuels (voiries + Concentrées combinés)
- 33) Taxe provinciale sur les concentrés.

La réunion qui a débuté à 14h30 a pris fin à 15h 33.

Le Rapporteur

MACK DUMBA Jeremy

Coordonnateur National

Le Président du Comité Exécutif

Celestin VUNABANDI KANYAMIHIGO

Ministre du Plan et SMRM